

GENOWAY SA

**Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation
d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

**(Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2016 –
résolution n°1)**



Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2016 - résolution n° 1)

Genoway SA
Immeuble Châteaubriand
181, avenue Jean Jaurès
69007 Lyon

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette attribution gratuite d'actions permettrait d'intéresser les managers clefs de l'entreprise par le biais d'un outil de rémunération supplémentaire et adapté. Votre conseil d'administration vous propose de réserver cette attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux exerçant des fonctions de direction générale, soumis au régime fiscal des salariés, et aux salariés clefs de l'entreprise. Il est également rappelé que le pourcentage maximal de capital pouvant être attribué est fixé à 10% ce qui représente 598 346 actions d'une valeur nominale de 0,15 euros.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Lyon, le 11 mai 2016.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth Lhermite

PricewaterhouseCoopers Audit, 20, rue Garibaldi, 69451 Lyon cedex 06
T: +33 (0) 4 78 17 81 78, F: +33 (0) 4 78 17 81 79, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.